

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2066

présenté par
Mme Brocard

ARTICLE 1ER QUINQUIES

Compléter la première phrase par les mots :

« depuis sa mise en œuvre, dans chaque département ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous devons pouvoir suivre l'évolution des mises en œuvre des dispositifs de fin de vie afin d'évaluer l'effectivité de l'accès dans tous nos territoires.